

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Caravane des Métiers 2025 – Villes accueillantes »

Cahier des charges

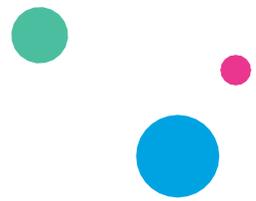
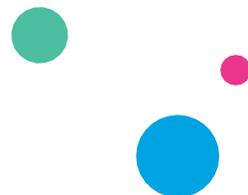


Table des matières

1. CONTEXTE	3
1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2 La Caravane des métiers et ses enjeux	3
1.3 Objet du présent cahier des charges	5
2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2025	5
2.1 Principes généraux.....	5
2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des métiers	5
2.1.2 Le calendrier de l'édition 2025	6
2.2 Configuration de l'événement.....	6
2.2.1 Localisation.....	7
2.2.2 Les publics visés	7
2.2.3 Les exposants	8
2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement	8
2.3 Communication.....	9
3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	10
3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt.....	10
3.2 Le candidat	10
3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature.....	10
3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature	10
3.5 La procédure de sélection	10
4. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'EVENEMENT EN CAS DE DECISION FAVORABLE D'AUVERGNE-RHONE-ALPES ORIENTATION	11
4.1 Engagement des collectivités quant à la logistique liée à la candidature	11
4.2 Engagement des collectivités quant à l'accueil de l'événement	12
4.3 Engagement des collectivités quant à la communication sur l'événement	13
4.3.1 Communication générale.....	14
4.3.2 Presse.....	14
4.3.3 Web et réseaux sociaux	14
4.3.4 Ecriture inclusive	15
4.3.5 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation	15
4.3.6 Contacts.....	15



1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée au 1^{er} janvier 2020 à l'initiative de la Région dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation (loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel). Elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes.

En mars et avril 2020, l'association a intégré deux autres structures préexistantes, l'ex-Espace Infos Jeunes (EIJ) de Clermont-Ferrand et de l'Association Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Orientation et la Promotion des Métiers (AROM). Auvergne-Rhône-Alpes Orientation réunit aujourd'hui la majorité des partenaires régionaux de l'écosystème de l'orientation : la Région, le rectorat de région académique, la DREETS, la DRAAF, plusieurs départements, la ComUE Université de Lyon, l'association régionale des écoles de production, la fédération régionale des MFR, la CCIR, le Medef Auvergne-Rhône-Alpes, Via compétences, France Travail, etc.

L'association a pour missions :

- produire et diffuser de la documentation et de l'information, à portée régionale, relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement de manifestations, salons, forums dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie ;
- l'organisation, l'appui à l'organisation et le financement d'actions pour l'orientation et la promotion des métiers, en réponse aux besoins des acteurs économiques et des établissements de formation ;
- la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

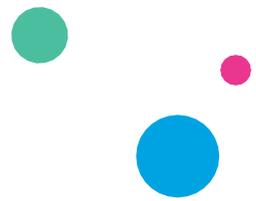
La mise en œuvre de cet objet pourra s'organiser via l'accueil du public sur les sites de l'Association afin qu'elle puisse lui proposer directement son offre de services.

1.2 La Caravane des métiers et ses enjeux

La Caravane des métiers est un événement créé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses partenaires afin de faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité à tous les habitants de la région.

Les trois premières éditions ont accueilli au total 43 000 visiteurs et reçu la satisfaction partagée des publics, des exposants et des villes accueillantes. Chaque année, la Caravane des métiers circule sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes en faisant étape dans une ville par département et, surtout, en veillant à couvrir de façon équitable le territoire. Les villes-étapes sont, dans la mesure du possible, différentes d'une année sur l'autre.

De nombreux partenaires se sont engagés dans ce projet innovant au cours de ces trois années : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Rectorat de région académique, le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace, la Marine nationale, la Gendarmerie nationale, la Police nationale, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union des Industries et Métiers de la



Métallurgie (UIMM), l'Aprodema (association pour la promotion des métiers et des formations en Agroéquipement), Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Polyvia – Union des transformateurs de polymères, ACORA-BTP, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, la FRTP Auvergne-Rhône-Alpes, l'AFT Transport & Logistique, l'IFRIA Auvergne-Rhône-Alpes, l'OPCO Entreprises de proximité, l'Office de Tourisme du Pays de Gex & sa station Monts Jura, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, SNCF réseau, l'IFRIA d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Leem – Les entreprises du médicament.

Aujourd'hui, cet événement s'inscrit comme un rendez-vous annuel incontournable pour faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité, notamment les métiers prioritaires identifiés par la Région :

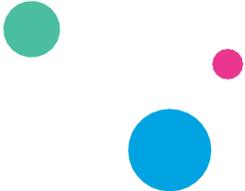
- Santé
- Industrie / Industrie du futur
- Numérique
- Agriculture
- BTP et transition écologique
- Hôtellerie-restauration
- Sport, tourisme et montagne
- Transports et logistique

Une attention particulière sera apportée aux métiers de techniciens industriels identifiés dans le cadre du « Plan Région des ingénieurs et des techniciens », adopté par le Conseil régional le 10 mars 2023.

Les principaux enjeux de la Caravane des métiers pour ses différentes parties prenantes :

- Pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle, en reconversion, et le grand public : découvrir de façon ludique des métiers et des formations dans de nombreux secteurs d'activité ainsi que les débouchés professionnels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - l'occasion d'explorer de nombreux métiers, en participant aux animations et démonstrations proposées dans plusieurs secteurs par des jeunes en formation et des professionnels,
 - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
 - la possibilité d'échanger avec des professionnels et profiter de l'expérience et du témoignage de jeunes en activité ou en formation.

- Pour les exposants : une vitrine pour valoriser les métiers et défendre une filière professionnelle :

- 
- l'opportunité de participer à un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir plus de 1 000 visiteurs sur chaque ville-étape ;
 - l'occasion de faire connaître des métiers parfois méconnus mais porteurs d'emploi, ainsi que les métiers souffrant d'un déficit d'image et/ou rencontrant des difficultés de recrutement ;
 - dans un contexte de fortes tensions en matière de recrutement, la Caravane des Métiers offre aux branches professionnelles la possibilité de promouvoir leur image et faire connaître leurs besoins localement ;
 - la possibilité de créer un lien fort avec le monde économique du territoire, dans une perspective d'emploi, et mettre en relation le public avec les entreprises locales.
- Pour les villes accueillantes : un outil de promotion du territoire, de valorisation de leurs engagements auprès de ces publics, de leur volonté de soutenir l'écosystème et notamment du milieu économique au regard des difficultés de recrutement, etc. :
 - l'opportunité d'accueillir une étape d'un événement d'envergure régionale, fédérant une quinzaine d'exposants et pouvant accueillir jusqu'à plus de 1 000 visiteurs par jour ;
 - l'occasion de promouvoir les savoir-faire, les compétences et les filières professionnelles présentes sur le territoire, mais aussi de faire connaître les établissements de formation du territoire et ainsi mobiliser l'écosystème local (mondes éducatif et économique).

1.3 Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges vise à présenter l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Caravane des métiers 2025 – Villes accueillantes** » lancé par l'association, ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des candidatures présentées.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation recommande vivement aux villes que le formulaire de candidature de cet AMI soit renseigné par le référént technique décisionnaire qui coordonnera par la suite le projet en lien étroit avec le régisseur de la caravane (Phoebus Communication).

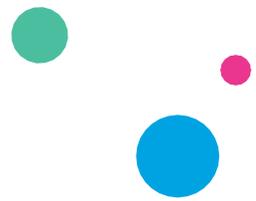
2. L'ORGANISATION DE LA CARAVANE DES METIERS 2025

2.1 Principes généraux

2.1.1 L'état d'esprit de la Caravane des métiers

La Caravane des métiers est née d'un projet d'une tournée régionale fédérant, autour du Bus de l'orientation, différentes solutions mobiles de promotion des métiers et d'information sur l'orientation et les formations pour y accéder.

Cet événement itinérant présente un caractère multi-sectoriel et ne privilégie aucun secteur



d'activité en particulier. La dimension « démonstrations métiers » est primordiale et celle-ci doit principalement se traduire par la mobilisation d'une solution mobile (bus ou véhicule pédagogique) afin de conserver l'esprit « caravane ».

2.1.2 Le calendrier de l'édition 2025

La prochaine tournée régionale sera organisée **du lundi 31 mars au samedi 12 avril 2025**.

Cette période se décompose de la façon suivante :

- une première semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 31 mars au samedi 5 avril 2025, avec une installation des exposants dans la ville-étape n°1 le dimanche 30 mars ;
- une deuxième semaine de 6 jours d'exposition, du lundi 7 au samedi 12 avril 2025 avec installation des exposants sur la ville-étape 7 le dimanche 6 avril.

A noter :

Les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie seront traversés lors de la première semaine du lundi 31 mars au samedi 5 avril 2025, soit :

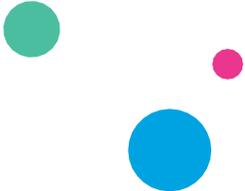
- lundi 31 mars : Ardèche
- mardi 1^{er} avril : Drôme
- mercredi 2 avril : Isère
- jeudi 3 avril : Savoie
- vendredi 4 avril : Haute-Savoie
- samedi 5 avril : Ain

Les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône seront traversés lors de la deuxième semaine du lundi 7 au samedi 12 avril, soit :

- lundi 7 avril : Rhône
- mardi 8 avril : Loire
- mercredi 9 avril : Haute-Loire
- jeudi 10 avril : Cantal
- vendredi 11 avril : Puy-de-Dôme
- samedi 12 avril : Allier

2.2 Configuration de l'événement

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a identifié un certain nombre de critères liés au déroulement de l'événement (listés ci-après) permettant d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.



2.2.1 Localisation

La Caravane des métiers est organisée sur l'ensemble du territoire régional, c'est-à-dire dans les 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie).

Le choix du lieu qui accueillera la Caravane des Métiers est capital. Sa localisation doit favoriser l'accessibilité de tous. Le site doit respecter les normes sanitaires et de sécurité.

Celui-ci doit notamment :

- tenir compte des caractéristiques et des dimensions spécifiques des véhicules des exposants (poids-lourds) ;
- permettre le raccordement électrique des exposants (coffrets électriques à proximité ou groupes électrogènes, le cas échéant) ;
- satisfaire la sécurité des visiteurs et des véhicules par l'installation de barrières et/ou de blocs de béton ;
- permettre un accès permanent à des toilettes publiques à proximité pour les exposants et les organisateurs (y compris la nuit) ;
- permettre un accès à des points de restauration rapide à proximité et lorsque cela n'est pas possible, préconiser des contacts de foodtrucks afin que les exposants n'aient pas à quitter le site ;
- faciliter le stationnement des visiteurs par sa localisation à proximité de parkings publics ;
- réserver un espace dédié gratuit pour le stationnement exposants (environ 20 places).
- conserver l'éclairage nocturne in situ pour permettre le gardiennage du site.

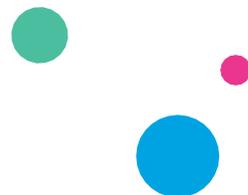
La surface d'exposition des bus et engins de démonstration est au minimum de 2 000 m².

La priorité sera donnée à des lieux d'exposition **situés en cœur de ville**, *a minima* dans des villes moyennes avec une zone d'influence d'au moins 40 000 habitants. Cette priorisation doit permettre de toucher un large public et donner ainsi une visibilité accrue à l'événement. Les sites qui favorisent le regroupement des exposants seront privilégiés.

2.2.2 Les publics visés

La Caravane des métiers s'adresse à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire les publics jeunes et adultes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

Pour faciliter l'organisation des visites des groupes scolaires, les établissements seront informés dès la rentrée scolaire 2024-2025 par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en



collaboration avec les autorités académiques.

Cet événement étant ouvert gratuitement au grand public, y compris les personnes en insertion ou en réorientation professionnelle, le réseau du service public régional de l'orientation (SPRO) sera mobilisé.

Les villes accueillantes seront aussi une force de mobilisation et faciliteront les échanges avec leur service communication. Elles devront promouvoir l'événement auprès des établissements scolaires locaux ainsi qu'auprès des structures d'Accueil Information Orientation locales.

Les visiteurs pourront s'inscrire par l'intermédiaire d'un système de billetterie en ligne et réserver des créneaux horaires pour les groupes. Des inscriptions individuelles seront également proposées, mais les publics individuels pourront également accéder à l'événement sans inscription le jour J. Ces inscriptions permettront à l'organisateur d'anticiper le nombre de visiteurs et de mieux gérer les flux sur l'événement.

Point essentiel : il est crucial de prendre en compte le calendrier des événements organisés dans la ville hôte ou à proximité. L'ajout d'une autre manifestation, tels qu'un forum des métiers ou une journée de recrutement, à la Caravane des métiers peut être envisagé car cela représente une véritable valeur ajoutée pour le territoire. L'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra être au préalable obtenu.

Les villes candidates doivent s'assurer qu'aucun autre événement ne risque de compromettre la participation du public à la Caravane des métiers, ou bien proposer une complémentarité et une fusion avec un événement déjà prévu.

Enfin, la prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle. L'accès physique au lieu de l'exposition et l'accès aux informations proposées au cours de la tournée régionale sont notamment à questionner.

2.2.3 Les exposants

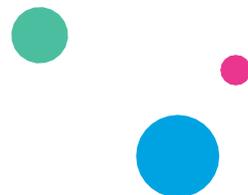
Les exposants seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ils disposeront d'un véhicule ou d'un stand mobile extérieur de démonstration avec l'objectif de faire découvrir de façon ludique les métiers d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Ils proposeront une nouvelle façon d'accéder à l'information sur les métiers, les secteurs d'activité et les formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils utiliseront des outils innovants tels que la réalité virtuelle, la simulation 3D, les applications digitales et démonstrations réelles, etc.

2.2.4 Organisation opérationnelle de l'événement

L'organisation de la Caravane des métiers est complexe.

Le principe admis est de visiter une ville par jour.

Période de montage	J-1 à chaque étape (le soir)
Manifestation	Du lundi 31 mars au 12 avril 2025
Période de démontage	Le soir-même après chaque journée d'exposition



L'exposition est ouverte de 9h à 16h30 du lundi 31 mars au samedi 12 avril 2025, sauf les dimanches.

L'exposition accueille les bus d'information et diverses solutions mobiles d'information et/ou de démonstration (ex : engins de travaux publics, véhicules tactiques militaires, véhicules poids lourds, etc.), et le cas échéant, de manière exceptionnelle, des barnums.

Sa spécificité est le montage et le démontage des bus d'information de métiers tout au long de la tournée (chaque équipe des partenaires se charge de ces manipulations).

A noter : après l'ouverture au public de la manifestation à 9h, une inauguration officielle sera organisée en deuxième partie de matinée dans chaque ville-étape. Ouverte au grand public, elle rassemblera les partenaires institutionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, les exposants et les représentants des collectivités territoriales concernées.

Pour assurer le succès opérationnel de l'événement, il sera nécessaire de prendre les dispositions suivantes :

- Mettre à contribution les services de Police municipale (ou, si besoin, la Police nationale ou la Gendarmerie nationale) pour gérer le convoi, l'escorter jusqu'au site de l'événement et faciliter son installation ;
- Mettre en place les actions nécessaires pour garantir une communication efficace entre les parties prenantes, notamment :
 - o ajouter le personnel concerné dans un groupe WhatsApp un mois avant l'étape ;
 - o la veille de chaque étape, le régisseur de la caravane prendra contact pour un dernier point logistique ;
 - o le jour de l'arrivée, à 15 heures, organiser une réunion sur place réunissant tous les intervenants et le régisseur pour un briefing final ;
 - o le jour de l'événement, à 10 heures, tenir une réunion de coordination pour préparer le départ de la caravane vers l'étape suivante, en présence du régisseur, de la Police Municipale, des chauffeurs, du référent Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, voire des autres services concernés.

2.3 Communication

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fera la promotion de la Caravane des métiers à travers ses propres outils de communication :

- Kit de communication
 - Dépliant de visite
 - Page web dédiée
 - Réseaux sociaux et vidéos
 - Presse et médias
 - Signalétique et marquage
 - Goodies
- L'engagement des villes accueillantes en matière de communication est détaillé dans le point 4.2.

3. COMMENT CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1 Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- Date de lancement de l'AMI : Mardi 7 mai 2024
- Date limite de remise des candidatures : vendredi 30 juin 2024
A noter : Les dossiers incomplets ou déposés après cette date ne seront pas instruits.
- Notification de la décision : à partir du 10 juillet 2024

3.2 Le candidat

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux communes et leurs groupements (EPCI) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.3 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets au plus tard le **vendredi 30 juin 2024 à 23h59** via le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/appele-a-manifestation-dinteret-caravane-des-metiers-villes-accueillantes/>

Son accès est libre et ne demande que la complétion des champs indiqués. En cas de difficulté, merci de nous contacter à l'adresse info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Attention : ne seront pas instruits les dossiers déposés après la date limite indiquée ci-dessus, ou incomplets.

3.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, votre dossier doit être complet et contenir les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature** à renseigner en ligne ;
- Pièces à joindre :
 - Un **courrier officiel de candidature** de la collectivité candidate faisant notamment état de la motivation à accueillir l'événement ;
 - Un **plan métré** de l'espace envisagé pour accueillir la manifestation (faisant notamment apparaître l'emplacement des coffrets électriques).

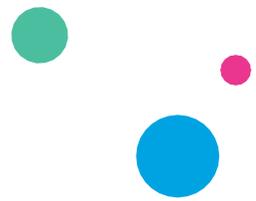
A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

3.5 La procédure de sélection

A la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, tous les dossiers répondant aux exigences indiquées précédemment seront instruits par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Chacun des dossiers sera examiné selon des critères correspondant au présent cahier des charges.

Au cours de l'instruction, un échange sera programmé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et une visioconférence sera effectuée par son régisseur (Phoebus Communication).



Lors du premier échange en visio-conférence, il sera obligatoire pour notre régisseur et pour la parfaite compréhension des besoins de la caravane, l'analyse du site et les échanges divers, d'avoir comme interlocuteurs :

- un référent général qui doit être un technicien décisionnaire ;
- le responsable de la police municipale ;
- le directeur des services techniques (ainsi que le technicien électrique) ;
- des techniciens ;
- et s'il existe au sein de la collectivité, le service évènementiel/manifestation peut être un relais.

A noter : le service communication de la ville candidate ne sera pas nécessairement mobilisé lors de cette première visio-conférence. En revanche, le référent général doit être en capacité de présenter dans les grandes lignes les actions possibles en matière de communication sur son territoire.

A l'issue de l'instruction, un comité de sélection examinera les candidatures. Il sera composé de partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation : représentants des acteurs institutionnels, personnes qualifiées et représentants des acteurs des mondes éducatif et économique.

La sélection finale des lauréats s'effectuera, en considérant la qualité intrinsèque de chaque candidature, d'un point de vue technique et logistique, mais aussi selon leur répartition et la couverture territoriale au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra s'assurer de la cohérence globale de la tournée régionale, en tenant compte des contraintes calendaires et de temps de trajet entre les différentes villes-étapes.

L'issue de la procédure peut donc être :

- La sélection du dossier avec confirmation du passage de la Caravane des métiers ;
- La non-sélection du dossier.

Quelle que soit la réponse, les candidats en seront informés par courrier et mail.

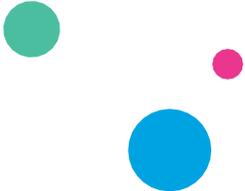
4. CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ÉVÈNEMENT EN CAS DE DÉCISION FAVORABLE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ORIENTATION

4.1 Engagement des collectivités quant à la logistique liée à la candidature

Une visite sur site sera organisée par le régisseur technique d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en présence des mêmes interlocuteurs mentionnés au 3.5, sous la supervision du référent désigné.

Avant cette visite, le régisseur aura partagé le cahier des charges et le rétroplanning avec le responsable, qui aura ensuite diffusé ces documents à toutes les parties concernées.

Le calendrier des réunions prévues est le suivant :

- 
- Deux mois avant l'événement : une deuxième visioconférence aura lieu avec les mêmes participants pour valider toutes les informations partagées dans le rétroplanning au fil des semaines ;
 - 15 jours avant l'événement : une troisième et dernière visioconférence technique sera organisée pour ajuster les derniers détails.
 - Deux réunions collectives supplémentaires en visioconférence seront également prévues par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour assurer un point de situation commun : une réunion avec les référents responsables et une autre réunion avec les services communication.

Les villes doivent s'assurer que les référents désignés initialement seront disponibles pendant la période de la Caravane des métiers ou qu'ils auront assuré la transmission des responsabilités de manière rigoureuse et fiable.

La collectivité lauréate organise sa présence sur la Caravane des métiers en déployant un stand et en mobilisant des acteurs locaux du service public régional de l'orientation (SPRO), tels que les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les structures Information Jeunesse, France Travail, les Missions locales, l'APEC, CAP Emploi, et les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture), etc.

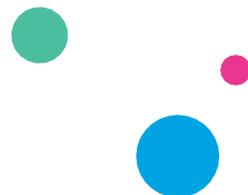
Dans le but de mettre en valeur les savoir-faire, les compétences et les filières professionnelles disponibles sur leur territoire, les villes peuvent informer les acteurs locaux de l'arrivée de la Caravane des métiers. Ces acteurs locaux ont la possibilité de participer à une étape de la Caravane des métiers de trois façons :

- **Option 1** : si leur domaine d'expertise est déjà représenté, ils peuvent contacter l'exposant correspondant et proposer de contribuer à l'animation de son espace.
- **Option 2** : ils peuvent choisir de devenir eux-mêmes exposants pour une étape de la Caravane des métiers. Dans ce cas, ils doivent remplir l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Exposants », disposer de leur propre stand, régler une participation forfaitaire, et s'engager à proposer des démonstrations ou des outils pédagogiques permettant de découvrir différents métiers.
- **Option 3** : la collectivité peut inviter des acteurs locaux à participer sur son propre stand.

Ces diverses options offrent aux acteurs locaux une flexibilité pour s'impliquer dans la Caravane des métiers, ce qui enrichit l'expérience des visiteurs avec un large éventail d'animations et de démonstrations.

De plus, la Caravane des métiers s'inscrit dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), ce qui signifie que le lauréat doit garantir la neutralité et l'objectivité des informations diffusées, sans publicité pour une entreprise, un établissement de formation ou une association. Ce respect des principes déontologiques inclut également la vérification des qualifications des intervenants et l'absence de conflits d'intérêts.

4.2 Engagement des collectivités quant à l'accueil de l'événement



En déposant sa candidature, et dans le cas où elle serait lauréate, la collectivité s'engage à accueillir la Caravane des métiers tel que proposé dans le présent cahier des charges.

Pour permettre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation d'organiser l'événement dans les meilleures conditions, la collectivité s'engage donc à :

- Accorder, à titre gratuit, une occupation temporaire du domaine public (arrêté municipal) et mettre à disposition gratuitement les moyens matériels nécessaires à la sécurisation du site (barrières, blocs en béton, etc.) ;
- S'assurer de la mise en œuvre de l'arrêté municipal (stationnement et/ou d'usage, selon les cas) dans les délais impartis pour assurer une installation dans les meilleures conditions, soit plusieurs heures avant l'arrivée de la Caravane des métiers ;
- Informer les riverains et commerçants de l'organisation de la manifestation et des contraintes inhérentes, par tous les moyens nécessaires ;
- Mettre à disposition gratuitement les ressources électriques pour l'évènement : coffrets et câblages, passes-câbles ;
- Mobiliser tous les services municipaux nécessaires à l'organisation de l'évènement (ex : services techniques et événementiels), en amont pour les réunions, visites de repérage et durant l'évènement : mise en place, raccordements, astreinte, désinstallation, etc. ;
- Accompagner et faciliter l'arrivée et le départ de la Caravane des métiers par la mobilisation des services de la police municipale (escorte avec plusieurs véhicules) ;
- Communiquer l'identité et les coordonnées d'un interlocuteur technique unique auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire), qui aura le rôle de « coordinateur ville », mais aussi des collaborateurs en charge de l'évènement : services techniques et/ou électriques municipaux, police municipale, etc. ;
- Transmettre les plans du site envisagé et informer Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire) de toute modification envisagée (localisation, modalités techniques, etc.) et des raisons inhérentes. Toute modification devra être soumise à l'approbation d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- Informer régulièrement Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et son régisseur (prestataire) de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la manifestation et de toute difficulté qui pourrait intervenir ;
- Participer aux réunions de préparation de l'évènement (réunion « Caravane des Métiers ») organisées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et transmettre les informations aux services qui seront en charge le Jour J.

La commune s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour faciliter l'organisation de la manifestation.

4.3 Engagement des collectivités quant à la communication sur l'évènement

4.3.1 Communication générale

Dans le cadre de la Caravane des métiers, les villes accueillantes s'engagent à utiliser **le kit de communication** mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour relayer toutes les informations liées à l'événement. Ce kit est constitué de visuels divers personnalisables pour chaque ville-étape, avec la possibilité d'ajouter le logo de la collectivité en tant que partenaire.

Pour toute communication complémentaire (communiqué de presse, page web, etc...) sur l'évènement, la collectivité lauréate s'engage à utiliser le logo de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et celui de la Caravane des Métiers dans le respect des principes définis dans le kit de communication (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité.



Pour toutes demandes, merci de contacter le service communication d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'adresse communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

4.3.2 Presse

Un **dossier de presse** sera disponible dans le kit de communication envoyé. La collectivité lauréate s'engage à le relayer localement. Pour tous les **communiqués de presse** rédigés en sus du dossier de presse, ils devront faire apparaître le logo et la mention d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en tant qu'organisateur de l'événement et le logo de la Caravane des métiers.

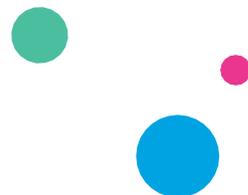
Les collectivités lauréates associeront Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à la tenue éventuelle de **conférences de presse**.

4.3.3 Web et réseaux sociaux

Les collectivités lauréates s'engagent à relayer l'information sur leurs supports web (site internet, actualités, agenda, newsletter, écrans, etc...) et sur leurs réseaux sociaux.

Les publications sur les réseaux sociaux de la collectivité (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.), en lien avec la Caravane des métiers, doivent mentionner les comptes officiels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

- Facebook : www.facebook.com/auvergnerhonealpesorientation
- Twitter : <https://twitter.com/AURAOrientation>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/auvergne-rhone-alpes-orientation>
- Instagram : https://www.instagram.com/auvergnerhonealpes_orientation



4.3.4 Ecriture inclusive

L'écriture dite inclusive désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine.

Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiée au Journal officiel de la République française, pour des raisons d'intelligibilité et de clarté dans la lecture, nos partenaires sont invités à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive dans les contenus et la communication des actions organisées ou financées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

4.3.5 Bilan et enquête de satisfaction de la manifestation

Les villes accueillantes seront invitées à répondre à une enquête de satisfaction à l'issue de la manifestation visant à évaluer celle-ci. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira aux partenaires et aux villes accueillantes une liste de questions dans l'objectif de fournir des éléments d'appréciation de la qualité et de l'impact de la manifestation.

Enfin, à l'issue de la tournée régionale, les villes accueillantes seront destinataires d'un document de bilan et d'évaluation.

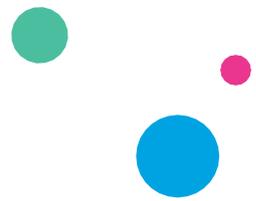
4.3.6 Contacts

Pour toutes questions relatives à l'appel à manifestation d'intérêt, merci de les adresser à : info@auvergnerhonealpes-orientation.fr.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Vos contacts seront :

- **Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :**
Véronique COURTADON
Directrice de l'accompagnement des publics & de l'accès à l'emploi
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation / 07 50 54 54 57
veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr
- **Pour la coordination logistique :**
Phoebus Communication <contact@phoebus-communication.com>
Solène MERCADIER : 06.81.62.51.26 – Marie-Luce BOZOM : 06.15.15.63.20
contact@phoebus-communication.com
- **Pour le suivi financier de votre dossier :**
Sandrine TOURNAUD
Chargée de mission administrative, comptable & financière
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation / 04 26 46 00 81
sandrine.tournaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr



- **Pour le suivi communication :**
Loor-Lyne AMAR
Chargée de communication
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
04.80.92.00.65 / 07.57.00.17.46
loor-lyne.amar@auvergnerhonealpes-orientation.fr